ARRÊTÉ

PORTANT ATTRIBUTION DE L’INDEMNITÉ DE FONCTIONS,

DE SUJÉTIONS ET D’EXPERTISE (I.F.S.E.)

M ..................................

*GRADE*

Le Maire *(ou le Président)* de …………..……,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.712-1 et L.714-4 et suivants,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d’un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel dans la fonction publique de l’Etat,

Vu l’arrêté ministériel du ……..… pris pour l’application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 au corps de …………………………..,

Vu la délibération en date du ……..… relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel,

Considérant que les fonctions exercées et l’expérience professionnelle acquise par M ……………… justifient le classement dans le groupe de fonctions ... *(1, 2, 3 ou 4)* du cadre d’emplois des ……………………………….,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : A compter du ……………, M ……………… percevra une indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (I.F.S.E.) d’un montant annuel de ……………..€.

**ARTICLE 2** : Cette indemnité fera l’objet d’un versement …………. *(définir la périodicité)* et son montant sera proratisé en fonction du temps de travail.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé*(e)* et dont ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à …………… le …………….,

Le Maire *(ou le Président)*,

Le Maire *(ou le Président)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d’Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le ...................

Signature de l’agent :